



Le Tampon, le 4 juillet 2020

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

A

Mesdames et messieurs les membres du
Comité Directeur de Ligue

Association

**Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table**

Objet : compte-rendu de Comité Directeur

Dossier suivi par

Date : 26 juin 2020

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire général

Lieu : CREPS de La Réunion, 47 Bd du Front de Mer, 97460 ST PAUL

Téléphone
0692 66 65 82

Horaire : 19 h

Courriel
secretaire@lrтт.re

Présents : Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Fabrice BALAZI, Frédéric BERTHIER, Marc DUBOURDIEU, Mickaël HA SUM, Sébastien MAILLOT, Thomas MONDON, Christophe MOUQUET, Daniel THURIES, Jessie VERBAR.

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Absents excusés : Gérard DAVID, Sébastien DIGARD, Gwendoline DUBOIS, Tom LAW DUNE, Erik LAW WUN, Kim METE, Laurent PEQUIN, Manandraibe RASANDISONA, Yannick SIGISMEAU.

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97495 STE CLOTILDE

Absents non excusés : Annaëlle ETHEVE, Laurent HAMEREL, Nathan PAYET, Jean-Bernard SELLY.

Site Internet
www.lrтт.re

Ordre du jour

Madame la présidente ouvre la séance à 19 h 05 en rendant hommage à Teddy RASANDISONA, fils de Sandy notre dirigeant bien connu au sein du ping réunionnais. Les membres du CD sont invités à observer une minute de recueillement afin de saluer la mémoire de cette jeune personne, trop tôt disparue.

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Retour rapide sur les points abordés du comité directeur du 06 septembre 2019

- **Nombre de licenciés**
→ 524 au 20 mars 2020. Nombre de clubs inchangé.
- **Compte-rendu des stages arbitres et juges-arbitres 2020**
→ RAS
- **Compte-rendu des stages de jeunes du mois de janvier 2020**

- RAS
- **Compte-rendu du Championnat de France des Régions**
 - RAS
- **Compte-rendu des compétitions traditionnelles**
 - RAS
- **Actions pour les déplacements des sélections**
 - RAS, à décider ce jour
- **Point financier**
 - RAS
- **Point sur le dispositif ANS**
 - Retour fédéral :
- **Actions visant les clubs à se développer et s'équiper**
 - A décider ce jour
- **Communication de Ligues**
 - A voir comment rendre le site Web plus réactif
- **Préparation de l'AG Élective**
 - Tous les documents nécessaires sont parvenus aux clubs
- **Réorganisation de la commission de communication**
 - Cf. ci-dessous.
- **Questions diverses**
 - Remplissage des feuilles du championnat par équipes
 - Carte professionnelle des entraîneurs : rappel ce jour
 - Suites judiciaires à l'encontre de l'ancienne équipe dirigeante
 - Coupe des Outre-mer : elle est annulée pour 2021

1. Adoption du compte-rendu du Procès-Verbal du comité directeur du 08/05/2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Agréments de nouveaux licenciés au 26/06/2020

Le nombre de licences semble arrêté pour cette saison sportive. Il s'agit à présent de vérifier et faire le décompte de ces licences puis d'envoyer à chaque club l'équivalence des voix dont il disposera pour l'élection du futur Conseil de Ligue, le 17 octobre 2020. Cette opération sera réalisée le 30 juin.

3. Carte professionnelle des entraîneurs

Nous vous rappelons le courrier fédéral reçu le 10 février 2020 et intitulé : « Vérification de l'honorabilité des éducateurs rémunérés et rappel de l'obligation de qualification des éducateurs sportif »

En complément des dernières informations transmises par le ministère des Sports sur le thème de la prévention des violences sexuelles dans le sport, nous souhaiterions effectuer un rappel concernant la réglementation relative à l'activité d'éducateur sportif.

Pour mémoire, les éducateurs sportifs sont soumis à l'obligation de qualification (1) et doivent déclarer leur activité à l'autorité administrative (Préfet). Une carte professionnelle leur est délivrée lorsqu'ils ont satisfait à ces obligations. A défaut, les éducateurs s'exposent à une sanction pénale d'un an de prison et 15 000€ d'amende.

De même, l'emploi à titre rémunéré d'un entraîneur sans qualification ou carte professionnelle fait peser sur

le club un risque de fermeture administrative de l'établissement.
L'obtention de la carte professionnelle est gratuite et très simple. Elle peut être demandée via une déclaration en ligne sur le site dédié <https://eaps.sports.gouv.fr>. Vos entraîneurs n'ont donc aucune raison de ne pas être à jour de leurs obligations.

La délivrance de la carte professionnelle a le mérite de garantir le club de la détention des diplômes adéquats pour l'encadrement mais aussi de l'honorabilité de l'entraîneur.
En effet, lorsque vous consultez le site <http://eapspublic.sports.gouv.fr> et renseignez le nom et prénom de l'entraîneur ou le numéro de sa carte professionnelle, il affiche la fiche de la personne concernée si ce dernier :

3/8

- A une carte professionnelle à jour (durée de la validité 5 ans)
- A fait l'objet d'un contrôle de son honorabilité par les services de l'Etat (2)

Le site vous donne aussi si vous cliquez sur le nom de la personne le détail de ces qualifications
Vous pouvez ainsi chaque année vérifier en début de saison, ou tout au long de l'année, la situation de vos éducateurs rémunérés, mais aussi lors de chaque arrivée d'un nouvel éducateur en début ou en cours de saison, pour un stage ou une opération spécifique.

Afin d'assurer la protection des personnes pratiquant au sein de notre fédération, le code du sport prévoit déjà plusieurs obligations applicables aux éducateurs sportifs, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'aux dirigeants de clubs. Ceux-ci sont en effet soumis à une obligation d'honorabilité impliquant qu'ils ne doivent pas avoir été condamnés pour un crime ou certains délits.

Vous avez la possibilité de solliciter, au cas par cas en cas de doute ou d'arrivée d'un nouvel éducateur non diplômé de l'Etat, les DDCS/PP afin de procéder à la vérification de l'honorabilité de la personne concernée. Votre DDCS/PP vous confirmera s'il peut ou pas encadrer des mineurs.
N'oublions pas aussi que la particularité de notre pratique pongiste est de mélanger des mineurs et des majeurs dans nos équipes et nos compétitions.

Il vous est également possible de demander à un éducateur titulaire d'un diplôme qui lui permet d'exercer contre rémunération, même si vous ne le rémunérez pas, d'être à jour de sa carte professionnelle, ce qui vous garantira son honorabilité en pouvant consulter le site <http://eapspublic.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, toute personne peut solliciter le bulletin n°3 de son propre casier judiciaire en se rendant sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml> pour le communiquer au club dans lequel il intervient en tant qu'éducateur sportif ou dirigeant bénévole. N'hésitez pas à faire usage de cette disposition de nature à garantir l'honorabilité de vos intervenants.

La prévention est de la responsabilité de tous et la libération de la parole sont les deux facteurs clés de la réussite de la prévention. N'hésitez pas à relever les attitudes inadéquates de suite afin d'éviter toute catastrophe humaine.

Sachez que la fédération se portera aussi partie civile sur tous les dossiers de dépôts de plainte pour agression sexuelle afin de protéger au mieux les intérêts de ses licenciés.

Nous demandons donc instamment aux clubs de vérifier et faire appliquer ces directives auprès de leurs entraîneurs.

4. Adoption des nouvelles réglementations sportives

Pour la saison 2020/2021, modifications et nouveautés à prendre en compte. Ces mesures sont adoptées à l'unanimité :

- Championnats de La Réunion Vétérans : ajout d'un second tableau de doubles ;
- Championnats de La Réunion Jeunes : suppression des tableaux de doubles mixtes ;
- Championnats de La Réunion Féminin : retour à une phase unique dans une poule rassemblant l'ensemble des équipes engagées ; rencontres les mercredis à 19 h ;
- Championnats de La Réunion Mixte, poule R1 : rencontres programmées à 18 h le samedi pour les phases 1 et 2 ;

- Championnats de La Réunion Mixte : deux montées/descentes entre la R3 et la Départementale à l'issue des phases 1 et 2 ;
- TOP Jeunes : modification des compositions des catégories de TOP, nouveau calcul des points pour les catégories, possibilité pour un jeune de disputer deux catégories, la sienne et celle-immédiatement supérieure s'il est qualifié ;
- Critériums : la composition des divisions pour le premier tour sera fonction du classement général des Critériums à l'issue du tour N°3 de la saison 2019/2020 ; en tenant compte des montées du tour N°3 2019/2020 ;
- Critériums : compte-tenu des obligations concernant le calendrier fédéral et l'obligation de déterminer très vite dans la saison les joueurs (Dames, Hommes) qualifiés pour les championnats de France Toutes Séries, nous ne proposons plus que 3 tours de Critériums. Les féminines disposent d'une journée qualificative, propre, pour les « France ».
- Organisation de la Coupe Régionale des Vétérans : possibilité de disputer la Coupe Nationale des Vétérans ;
- Création d'un tournoi de Ligue Promo Jeunes : uniquement avec des joueurs ne disposant pas de licences traditionnelles (licences Promo et Évènementielles).

5. Interrogations sur le calendrier 2020/2021

Le calendrier est adopté pour la nouvelle saison dans sa forme globale. Une première consultation a été transmise auprès des clubs pour connaître les intentions d'organisations propres des associations et celles d'organisations de compétitions de Ligue.

Un seul club a répondu à ce jour. Nous relançons donc cette consultation afin de pouvoir disposer d'un calendrier définitif pour la fin du mois d'août.

On ne pourra toujours pas compter sur le gymnase de Trois-Mares. Il n'est pas en état pour assurer des compétitions de qualité (les conditions de jeu, de mauvaises, sont devenues très mauvaises).

On attire de nouveau l'attention sur les difficultés que nous avons à organiser sereinement des compétitions de Ligue d'envergure. Très peu de clubs peuvent disposer d'une salle mais ils seront tous sollicités. Au-delà du problème des infrastructures, se pose aussi celui du juge-arbitrage et son manque cruel de JA3.

Suite à une question de Sébastien, on rappelle que les JA et JA adjoints sont indemnisés quelque soit leur grade dans le juge-arbitrage. Souvent les JA adjoints sont des personnes de bonne volonté ne disposant pas des diplômes théoriquement requis.

Nous interrogerons également les clubs sur l'engagement de leurs équipes dans les différentes divisions du championnat. Nous espérons aussi présenter un calendrier définitif fin août.

Le calendrier fait état d'une disposition sportive qui retournerait à la normale. Une situation sanitaire qui se dégraderait pourrait le remettre en cause à tout moment.

6. Création d'un annuaire de Ligue

La Ligue disposait dans le passé d'un document appelé « Annuaire de Ligue », distribué à tous les responsables et entraîneurs de Ligue. Ce document était sous forme papier ; le numérique n'étant pas encore entré dans les habitudes d'utilisation au quotidien.

Malgré l'avènement des smartphones et la consultation aisée des documents sur Internet, nous pensons qu'il est utile de recommencer cette opération et de mettre à disposition des responsables et entraîneurs de clubs un tel imprimé.

Il servirait également d'outil promotionnel vis-à-vis des politiques, collectivités et autres entités auxquels nous souhaiterions distribuer ce fascicule.

Le coût estimé d'un tel document, pour 50 exemplaires est de 350 euros.

Deux membres du CD s'opposent à cette diffusion qu'ils trouvent chère, préférant l'outil numérique. La diffusion se fera aussi sur le Net. La décision est actée et l'impression se fera avant le début de la saison.

7. Tableau des sanctions et pénalités 2020/2021

Voici un point de ce compte-rendu que l'on n'aimerait pas mettre en avant mais il est malheureusement nécessaire voire indispensable, afin de « cadrer » au mieux clubs et licenciés qui ne respecteraient pas des règles basiques, communément admises. Ceci va de l'attitude des joueurs et cadres (comportement) portant atteinte à notre discipline sportive, jusqu'à une gestion non rigoureuse de clubs qui pourrait porter sportivement préjudice (forfaits, brûlages, ...) aux autres associations.

Le tableau est adopté à l'unanimité.

8. Tableau des indemnisations clubs et JA 2020/2021

La LRTT adopte depuis septembre 2018 des barèmes d'indemnisation aux cadres, aux clubs et des aides aux licenciés (déplacements sportifs entre autres).

Ces indemnités diverses sont strictement contrôlées.

Elles ne sont possibles que par le travail remarquable des trésoriers qui ont réussi à grandement assainir la situation financière de la Ligue.

Ces aides, ou parties, peuvent être supprimées d'une saison sur l'autre pour de simples raisons de disponibilité financières. Si des subventions venaient à baisser, le dispositif serait sans doute à revoir.

Exceptionnellement et après consultation et accord du Conseil de Ligue (futur Comité Directeur), certaines sommes pourraient être réévaluées au coup par coup (augmentées ou diminuées) selon la situation du moment.

Le tableau est adopté à l'unanimité.

9. Stages de Jeunes

La LRTT se doit absolument d'organiser des stages de formation techniques de jeunes au mois d'octobre et janvier de chaque année sportive.

Le mois d'octobre est en priorité réservé à des stages en internat, au CREPS de St Denis. 20 places sont offertes pour 14 garçons et 6 filles.

L'encadrement est assuré par deux cadres qui dormiront au CREPS. Une dame assurera la surveillance, la nuit, pour les filles.

Si, comme espéré, Mickaël MEVELLEC se rend dans notre département au mois de janvier, il assurera très certainement un encadrement de stage.

Le tarif serait sans doute à faire évoluer car 10 euros par jour par participant, c'est vraiment très bas.

La commission sportive établira la liste des sélectionné(e)s dans chaque cas.

Les stages pour les débutants organisés en janvier 2020 n'ont pas connu le succès espéré quant aux objectifs fixés. Il faudrait très certainement revoir la formule d'action de la LRTT pour des jeunes débutants de clubs ne disposant peut-être pas de l'encadrement nécessaire.

Relance de l'activité : doit-on organiser des stages pendant les vacances de juillet/août ? Tout dépendra des conditions d'accueil des joueurs en salle.

10. Sorties des sélections

Nous envisageons deux actions :

Jeunes : on pourrait bénéficier de fonds du FEBECS pour envoyer des jeunes en stage dans la zone OI. L'île Maurice semble la plus indiquée. Ce déplacement doit se dérouler avant fin décembre 2020. Madame la présidente va interroger la fédération mauricienne à ce sujet.

Adultes : nous souhaitons reporter le stage en Chine pour les sélections dames et hommes. La date serait au mois de juin 2021. C'est un projet ambitieux et ... plein d'incertitudes à ce jour.

Daniel nous demande quel est l'intérêt de ce genre de déplacement pour les sélections s'ils ne sont pas suivis de compétitions d'envergure peu de temps après.

La réponse est double : nous devons maintenir une élite active en attendant une relève future ; élite qui sera encore amenée à représenter notre île pour les prochaines JIOI. C'est aussi une manière de motiver ces joueurs.

La métropole est aussi un bon moyen d'entretenir la motivation de notre élite en proposant des actions couplées stage/tournois locaux. C'est aussi ce qui aurait dû se passer en cette fin de saison ...

11. Téléthon 2020

Sébastien DIGARD pilotera encore cette action pour cette fin d'année. Le travail réalisé est unanimement apprécié, de qualité et surtout humanitairement indispensable. La Ligue se doit de soutenir ce projet.

Sébastien propose toutefois, même si le club « support » des manifestations à ce jour, les Aiglons d'Orient, est à même de piloter une fois de plus l'action, à d'autres associations de Ligue la possibilité de mener l'évènement.

12. Ping au Féminin 2020

Cette manifestation a connu beaucoup de succès la saison passée. Elle a été menée de main de maître par nos féminines. Nous la reportons avec enthousiasme.

13. Actions visant à aider les clubs à se développer et s'équiper

Sébastien DIGARD présentera un ensemble de propositions à même de soutenir chaque club dans leur développement, aussi bien sportif (avec du matériel), qu'administratif, avec l'aide des membres du Bureau.

Frédéric propose que la LRTT aide les clubs à se munir de kits d'arbitrage. Cette proposition est acceptée.

14. Aides fédérales et de Ligue (rappel) pour la saison 2020/2021

La crise Covid-19 a très tôt poussé la Ligue à proposer une série de mesures financières à même de rassurer et aider les clubs pour la nouvelle saison sportive. Ainsi :

- Le coût des engagements d'équipes et pour la saison passée a été revu à la baisse et sera appliqué sur les sommes demandées en clôture de la saison actuelle. Tom fera partir les documents le 30 juin.
- Idem pour les engagements des Critériums.
- La LRTT revoit également à la baisse le coût des licences traditionnelles pour la saison à venir.

Toutes ces mesures ont été décrites dans le compte-rendu du dernier comité directeur.

On souligne aussi que l'échéancier financier a été adapté afin que les clubs puissent aux mieux appréhender leurs disponibilités financières.

La FFTT a ajouté sa pierre à l'édifice en diminuant de 75 euros la réinscription des clubs pour la période 2020/2021.

Nous sommes en attente d'une répercussion de ces mesures sur le coût des adhésions de chaque club, vis-à-vis de leurs adhérents. Ces derniers comprendraient mal, ainsi que la LRTT, que ces décisions relativement coûteuses ne profitent pas aux joueurs et licenciés qui ont vu leur saison sportive tronquée de 4 mois pleins.

7/8

15. Préparation de l'AG Élective du 17 octobre 2020

ATTENTION : on rappelle une fois de plus aux clubs l'importance de suivre scrupuleusement les consignes données afin qu'ils puissent participer aux élections du mois d'octobre 2020

Des informations vont partir de nouveau pour bien réexpliquer toute la démarche menant vers le renouvellement de l'équipe dirigeante en cours et l'installation du Conseil de Ligue en remplacement du Comité Directeur. On annonce aussi que les nouveaux statuts et règlements intérieur seront appliqués au 17 octobre 2020.

16. Questions diverses

- **Démission du CD :** Elodie AH-YIONNE vient de nous annoncer sa démission du CD. Nous respectons son choix et lui souhaitons beaucoup de bonheur avec sa petite famille. Nous la remercions de son travail et du vent de fraîcheur qu'elle a amené au sein de notre comité.
- **Votes dématérialisés :** plusieurs envois sur les décisions prises lors du dernier comité directeur (avril et mai 2020)
- **Point financier envoyé par Tom :** Au 25/06/2020, le solde du compte bancaire est de 43 362,84€.

La LRTT a effectué peu de règlements du fait de l'arrêt du sport durant ces derniers mois. Il y a quasiment que des charges fixes qui ont été débités du compte (frais bancaires, taxe foncière échéancier mensuel taxe foncière).

La LRTT a encore des dettes et créances envers la FFTT. En effet, et ce malgré de multiples relances écrites depuis le mois de janvier 2020, il nous reste encore :

- la LRTT doit reverser la part des licences 2019/2020 qui a été demandé aux clubs en 08/2019 ;
- la FFTT doit nous rendre la caution de 800,00€ du championnats de France des régions minimales;
- clore les dettes et créances entre le CIT et la FFTT ;
- la FFTT doit nous rembourser l'abonnement outil numérique ZOOM ;
- la LRTT doit reverser à la FFTT un virement de 128,70€ qui était destiné à la LIGUE NOUVELLE CALEDONIE et non LA REUNION.

La ligue a également accumulé quelques retards sur certains dossiers, et pas forcément liés au COVID 19 :

- achat par les parents des survêtements championnats de France des régions minimales ;
- rendre le compte rendu subvention 04/2019 – 04/2020 au conseil régional => il nous reste une facture de 5000,00€ DECATHLON pour pièce justificative, nous relançons depuis le mois de mai le fournisseur afin qu'il nous la donne et surtout pour que l'on paye DECATHLON. Courant juillet, le compte rendu de subvention sera remis en mains propres à la REGION REUNION ;

- reverser à AOR la subvention tournoi international qui leur revient => nous attendons le retour de AOR à ce sujet.

Les grandes échéances financières pour les clubs :

- la caution de 50,00 € amendes vous a été reversée le 21/06/2020 par virement ;

- balance au 30/06/2020 vous sera envoyé le mardi 30/06/2020 ;

- lancement saison 2020/2021 envoyée courant juillet-août ;

- 1er acompte saison 2020/2021 envoyée courant juillet-août.

La trésorerie LRTT est toujours réactive et a pour volonté d'honorer toutes ces dettes et créances.

8/8

- **État du suivi du dispositif ANS** : le dossier suit son cours selon l'échéancier que s'était fixée la FFTT. L'instruction des dossiers au niveau fédéral a pris fin le 15 juin. La fédération a transmis ses propositions à l'ANS. Les premiers versements aux clubs devraient avoir lieu au mois d'août. A ce jour nous ne savons pas quelles sommes sont attribuées. On regrette que certains clubs ne demandent pas ces subventions alors qu'ils font toutes les actions nécessaires qui correspondraient à des attributions.
- **Coupe des Outremers** : cette compétition est annulée pour la saison à venir.
- **Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil de Ligue** : vendredi 23 octobre. Thème : attribution des présidences de commissions.

La réunion prend fin à 21 h.

Pour rappel : les membres du comité directeur ont 8 jours à réception de ce document pour le relire et apporter des propositions de clarifications et ou modifications éventuelles. La présidente renverra alors le document définitif avec les corrections dans un nouveau délai de 8 jours. Il sera signé de la présidente et du secrétaire général.

Le procès-verbal sera ensuite transmis aux associations sportives affiliées (courriel) et archivé sur le site Web de Ligue.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX



Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Présidente -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tel. : 0692 86 30 20 - Mèl. : presidente@lrrt.re - Site Web : www.lrrt.re

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU